

**CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS**

SESSION 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 : (5 points)

Après avoir défini la sédentarité infantile, analysez l'évolution de cette tendance et ses conséquences.

Question 2 : (4 points)

Les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires : quelle continuité éducative ?

Question 3 : (3 points)

Présentez les objectifs et les missions du réseau information jeunesse en France et identifiez les différentes structures locales permettant d'offrir un maillage du territoire.

Question 4 : (3 points)

Les cours de récréation "non genrées".

Question 5 : (3 points)

Quel est l'objectif du label « Ville amie des enfants » attribué par l'UNICEF et sa déclinaison dans le projet éducatif territorial (PEdT) ?

Question 6 : (2 points)

Qu'est-ce qu'un réseau d'échanges réciproques de savoirs ?